Séance du Conseil de Ville
du 30 janvier 2023, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 2 / 2023

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbaux :
   - n° 19 du 28 novembre 2022
   - n° 20 du 12 décembre 2022
   - n° 1 du 16 janvier 2023
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Constitution de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC)
7. Création de 1,7 EPT aux Services industriels suite à la reprise de la gestion du réseau de gaz et à l'internalisation de l'approvisionnement en gaz de la ville
8. Développement de la motion 5.13/22 - « Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de Ville au Corps électoral », Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
9. Réponse à la motion interpartis 5.10/21 - « Sauvegarde du bâtiment de la Gare 11, sis sur la parcelle n°898, avenue de la Gare à Delémont », Mme Céline Robert-Charrue Linder et M. Marc Ribeaud
10. Réponse au postulat 4.02/22 - « Journée des sports à Delémont », PS, M. Laurent Crevoisier
11. Réponse à la question écrite 2.07/22 - « Quelle collaboration entre la Police locale et Police cantonale ? », PS, M. Laurent Crevoisier
12. Réponse à la question écrite 2.09/22 - « Jardins familiaux : vers une politique plus verte », PCSI, M. Ignace Berret
13. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour ouvre cette première séance ordinaire de la législature et salue l'assemblée. Il informe de l'envoi, dans le courant de la semaine, de deux courriels du Service informatique relatifs aux procédures d'accès au wi-fi de la salle et surtout au nuage de la Ville, dans lequel seront désormais déposés les documents de travail. Chacune et chacun est invité·e à franchir ce pas, car les envois papier et les dépôts sur le site web disparaitront prochainement, en tout cas pour les documents courants. M. Kerkour détaille ensuite la procédure de vote électronique et l'utilisation du boîtier.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent·e·s :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1er vice-président, Michel **Rion**, 2e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2.

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Christophe **Badertscher**, Dominique **Bättig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Dominique **Bugnon**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Faivre**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Christophe **Günter**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Jean-François **Lovis**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre Schindelholz**, Pierre

Xavier **Meury**, Céline **Petermann**, Lisiane **Poupon Brêchet**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mérane **Woudman**

Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par Mme Baïlo-Hawa **Diallo Rottet**
M. Colin Vollmer est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**
Mme Jeanne Beuret est excusée et remplacée par Mme Magali **Rohner**
M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par M. Matthieu **Weissbrodt**
M. Serge Beuret est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**

Conseil communal
M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville
Mme Catherine **Friedli**

Huissier
M. Roland **Moritz**

3. PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal n° 19 du 28 novembre 2022 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.
Le procès-verbal n° 20 du 12 décembre 2022 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.
Le procès-verbal n° 1 du 16 janvier 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Léo Macquat, PCSI, demande ce qu'il en est des actions de la Ville dans Régiogaz SA, qui semble-t-il n'ont toujours pas été vendues. Il s'interroge sur leur valeur aujourd'hui et se demande si de l'argent a été perdu depuis le divorce à l'amiable.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que la Ville ne perd pas d'argent. La convention de vente sera finalisée tout prochainement entre les deux parties et le souhait du Conseil communal est de vendre les actions à la fin du contrat d'approvisionnement, soit au 30 septembre 2023. Elle rappelle que l'internalisation de cet approvisionnement sera débattue au point 7 de l'ordre du jour.

M. Léo Macquat est satisfait.

M. Laurent Crevoisier, PS, constate que la caméra mobile qui surveille les dépôts de déchets sauvages ne donne pas de résultats satisfaisants et aimerait connaitre la réponse du Conseil communal au mécontentement de la population, dont la presse s'est faite l'écho ce mois.

M. Emmanuel Kohler fait part de l'élaboration, par MPE et UETP, d'un programme d'actions pour une meilleure gestion des déchets et un meilleur respect de cette gestion. Ce programme misera toujours sur la prévention mais introduira des mesures de répression. Une information à la population sera faite à la fin du premier trimestre.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, demande si une solution de « dépose-minute » est envisagée pour compenser la disparition des quatre places de parc « mythiques » de la rue du 23-Juin, disparition qui prétérite certaines activités commerciales et de services, notamment médicaux, de la Vieille Ville.

M. Damien Chappuis indique que quatre places de parc sont déjà passées de « zone blanche » à « 15 minutes », à la rue de Fer et à la rue du 23-Juin. La police locale est à la recherche d'un système de détection automatique du dépassement du temps autorisé, qui permettra de lutter contre les voitures-ventouses sans imposer aux agents de fréquentes et chronophages rondes.

M. Dominique Bättig est satisfait.

M. Florian Battilotti, PS, est reconnaissant aux CFF d'avoir choisi Delémont pour inaugurer leur concept de gares vertes. La sortie sud étant en cours de réaménagement, le conseiller de Ville aimerait savoir ce qui est prévu en matière d'arborisation à cet endroit. Certaines déconvenues récentes lui ont soufflé cette question.

M. Emmanuel Koller assure que les arbres plantés en 2017 pourront continuer de se développer, car UETP a demandé une modification des plans pour accorder à ces végétaux davantage de terre et moins de goudron. Seule exception, le ginkgo qui se trouve à l'intérieur du sous-voies et qui, lui, devra être sacrifié.

M. Florian Battilotti est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 5 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES (CGVC)

DÉCISION : l'arrêté est accepté par 40 voix.

7. CRÉATION DE 1,7 EPT AUX SERVICES INDUSTRIELS SUITE À LA REPRISE DE LA GESTION DU RÉSEAU DE GAZ ET À L'INTERNALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE LA VILLE

Mme Murielle Macchi-Berdat évoque une réponse durable aux défis d'une gestion rigoureuse du réseau de gaz et d'un approvisionnement transparent et efficient, sans négliger les avantages économiques pour les consommateurs et les contribuables, de l'ordre du demi-million de francs par an, grâce aux économies d'échelle. La demande de 0,9 EPT en gestion administrative (0,4 EPT pour le service partagé et 0,5 EPT pour le service client) repose sur une observation fine sur deux années et aujourd'hui la titularisation de ce poste d'auxiliaire s'impose. La création de 0,8 EPT en approvisionnement répond à une analyse des besoins liés à la reprise de cette activité d'approvisionnement dès le 1er octobre 2023. La commission de l'énergie et des eaux et la commission des finances ont émis un préavis positif.

M. Dominique Bättig, UDC, souhaite une explication claire en trois phrases, car il n'a pas tout compris du message, notamment l'économie d'argent réalisée grâce à une création de poste. « C'est l'univers radieux de la gestion radieuse », suppute-t-il.

Mme Laurence Studer, UDC, aimerait savoir quand on coupera le gaz à Delémont. Elle a entendu parler de 2030. Elle s'interroge aussi sur la dette et sur le nombre d'EPT que représente la gestion du gaz aux SID.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, se demande où sont passées les promesses de campagne de se montrer raisonnable et responsable eu égard à la situation financière de la Commune. Les demandes de raccordement au gaz sont en baisse, les énergies renouvelables sont en plein boom. Faut-il dès lors pérenniser des postes dans un secteur qui n'a pas d'avenir ? Pour Le Centre, poser la question, c'est y répondre. C'est non. Une prolongation du statu quo serait selon M. Bugnon possible et plus sage.

M. Pierre-Xavier Meury, PLR-PVL, relève ce qu'il perçoit comme des incohérences : ces nouvelles ressources en personnel sont inscrites à un budget 2023 qui n'est pas encore connu ; le message soumis au Conseil de Ville laisse penser que ces ressources pourraient être affectées aux raccordements des installations photovoltaïques et pompes à chaleur qui sont eux en plein essor ; les chiffres avancés pour les économies et pour les salaires ne sont pas très compréhensibles. En conséquence, le groupe s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, rappelle qu'à l'été 2021, les conséquences d'une sortie de Régiogaz SA sur le personnel des SID étaient estimées à 0,25 EPT, sans réorganisation. La demande de 1,7 EPT soumise ce soir lui parait précipitée et peu étayée. Le contrat pour l'approvisionnement en gaz commençant en octobre, le PCSI est pour attendre encore une année afin de bien estimer les besoins en personnel. Il refusera la création de poste mais ne s'oppose pas à l'entrée en matière. Autre sujet

d'incompréhension pour la conseillère de Ville, la vente des actions de Régiogaz SA, qui aujourd'hui peut attendre l'automne, alors qu'elle devait intervenir dans les meilleurs délais il n'y a pas longtemps.

M. Maël Bourquard, PS, évoque l'année 2030 qui, selon la conception directrice de l'énergie, doit marquer la fin des nouveaux raccordements mais pas la fin de l'alimentation en gaz, car cette dernière se poursuivra pendant encore des dizaines d'années. Et s'il y a effectivement un transfert de la demande du gaz vers d'autres énergies, il n'en demeure pas moins qu'il faut des ressources humaines pour y répondre. Le PS soutiendra le message pour plusieurs raisons : sécurité de l'approvisionnement, sécurité de la gestion, prestations de qualité et optimisation financière. Et finalement, prolonger un CDD équivaudrait à une précarisation que le groupe ne peut pas approuver.

Mme Murielle Macchi Berdat demande une prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation est acceptée.

Mme Murielle Macchi-Berdat répond aux interventions. À M. Bättig, elle explique que le gaz ne se gère pas comme des Chupa-Chups, parce que c'est dangereux. La sécurité fait partie des missions à assurer par un gestionnaire de réseau de distribution, c'est le premier point du message. Le deuxième point, c'est l'efficience, meilleure depuis la reprise des activités gazières par les SID. Le troisième point, c'est les économies réalisées grâce à l'internalisation de prestations qui coûtent extrêmement cher.
Le gaz ne sera pas coupé en 2030, rassure Mme Macchi-Berdat, mais le réseau cessera de s'étendre pour se densifier. 1'200 clients et 1'400 raccordements, y compris à la Ville, ne vont pas passer aux énergies renouvelables du jour au lendemain et les SID continueront d'assurer leur approvisionnement durant la phase de transition. Concernant la dette évoquée par Mme Studer, elle s'est développée sur trente années pour atteindre onze millions de francs, elle est aujourd'hui de cinq millions de francs et devrait être résorbée à l'horizon 2028. La prévision était plutôt 2032 lors de la reprise de l'activité gazière. Les EPT sont au nombre de 10,25 dans le secteur eau potable-gaz et de 9 aux services clients et partagés, qui sont transversaux.
La situation financière n'est pas catastrophique, indique la conseillère communale à M. Bugnon, mais si la réorganisation proposée n'est approuvée ce soir, ce seront bel et bien 500'000 francs qui s'ajouteront au budget 2023. Elle ajoute que certains processus industriels continueront ces prochaines années à se faire avec du gaz, faute de technologie utilisant une énergie plus renouvelable. Le gaz n'appartient pas encore tout à fait au passé.
Mme Macchi-Berdat invite M. Meury à consulter les budgets 2021 et 2022, où il verra toutes les dépenses mentionnées dans le message. En remontant un peu plus loin, il trouvera dans les comptes la rubrique des contributions à Régiogaz SA. Cette structure a coûté à la Ville, chaque année pendant 30 ans, le même montant de 429'000 francs. C'était un *deal*, sans lien direct avec les prestations demandées.
Les réponses aux autres interventions seront apportées dans la discussion de détail.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 11.

Mme Magali Rohner, CS·POP et VERT·E· S, a été ravie d'entendre que Le Centre s'oppose aux énergies fossiles. Elle observe que la consommation d'énergie ne diminue pas et qu'il y aura toujours du travail aux SID, où les gens ne sont pas engagés pour se tourner les pouces. Elle estime que la Ville a perdu assez de temps et d'argent en étant forcée de retarder sa sortie de Régiogaz SA et qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de repousser cette création de poste.

M. Marc Ribeaud, PS, insiste sur un point qui lui semble sous-évalué, c'est le savoir-faire à acquérir par les SID en matière d'achat de gaz. On a pu observer ces dernières années à quel point il importe de savoir gérer les achats sur la durée et M. Ribeaud voit mal comment confier une telle tâche à des intérimaires. On achètera encore du gaz pendant quinze à vingt ans à Delémont. Le peuple a pris une décision et la logique veut qu'on donne à la Commune la capacité de gérer le gaz de manière compétente.

M. Olivier Schaller, Le Centre, demande une prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation est acceptée.

M. Olivier Schaller est d'avis que le changement de technologie constaté actuellement ne justifie pas une augmentation du volume de travail à long terme et une création de poste. Il y a toujours eu des chauffages à installer et à remplacer, en outre la population tend à diminuer. Le Centre s'oppose donc à la pérennisation du poste d'agent administratif 2 occupé provisoirement depuis avril 2021. Pour le poste d'agent administratif 1 et la reprise de l'activité d'approvisionnement en gaz, M. Schaller doute que les SID aient une meilleure stratégie que Régiogaz SA, EDJ SA, GVM AG et tout le monde énergétique réuni. Il ne faudrait pas que Delémont soit la risée des communes voisines si ses prix sont supérieurs aux leurs. Il se demande aussi si les SID disposent des moyens financiers nécessaires pour amortir les chocs liés aux variations de prix et si le système de contrôle interne est adapté à la nouvelle situation. Il demande enfin à l'Exécutif à

quelle date le collaborateur qu'il est sur le point d'engager devra être licencié, le gaz étant une énergie transitoire. Le Centre refuse la création de ce poste aussi.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, aimerait des précisions. Ces deux emplois seront-ils affectés au gaz uniquement ou à d'autres missions ? Pourquoi le message initial parlait-il d'une dotation en personnel si faible ? Pourquoi fait-on maintenant des liens entre le gaz et les énergies renouvelables ?

M. Pierre Xavier Meury, PLR-PVL, n'a pas scruté les budgets des dernières années, mais il a lu le rapport de gestion 2021 de EE, qui lui a confirmé que la tendance à la diminution des installations de gaz allait s'accélérer ces prochaines années. Par ailleurs, il n'aime pas beaucoup un passage du message qui prévient que l'augmentation de 1,7 EPT n'entrainera pas de hausse complémentaire du prix du gaz mais que sans ces ressources les SID ne seront pas en mesure d'assurer des prestations. Il y voit une forme de chantage.

Mme Murielle Macchi-Berdat demande une prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation est acceptée.

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle qu'en 2020, c'est le service du gaz qui a été rapatrié, la technique, la gestion, mais que la Ville reste tributaire de Régiogaz SA jusqu'à fin septembre 2023 pour l'approvisionnement. Quitter une société dont elle détient 49% du capital la priverait de toute visibilité, quand bien même la marge de manœuvre est nulle. Le Conseil communal a jugé trop risqué de se séparer des actions avant le 30 septembre.
Les raccordements sont en baisse certes, mais pour 2022, on parle d'une dizaine de clients qui se sont tournés vers d'autres énergies à la faveur d'un changement de chauffage. Sur 1'400 raccordements, cela reste faible.
Au sujet des craintes exprimées par M. Schaller, Mme Macchi-Berdat se souvient que c'étaient les mêmes lorsque les SID se sont affranchis de BKW pour l'électricité. Treize ans plus tard, les SID ont économisé 25 millions de francs sur les achats parce qu'ils ont développé des compétences qu'ils peuvent reproduire pour le gaz. Ce qu'ils font déjà, parce que les achats de gaz s'anticipent, histoire de ne pas subir les marchés, sinon ce sont les consommateurs qui subissent de plein fouet les effets de yo-yo. Les SID ont un système de contrôle interne, ils sont le seul département de la Ville à en avoir un depuis des années. La fiduciaire demande d'ailleurs que des SCI soient implantés dans d'autres secteurs d'activité de la Ville.
À Mme Maitre Schindelholz, la conseillère communale répond encore que le 0,25 EPT auquel elle a fait référence et qui étaient mentionnés dans le message pour le référendum n'étaient pas une estimation du personnel nécessaire après la sortie de Régiogaz SA mais une estimation ce que coûterait en personnel la perte des prestations fournies à Régiogaz SA.
Elle conclut en rappelant que l'économie de 500'000 francs mentionnée dans le tableau du présent message n'est pas une hypothèse, les comptes des deux dernières années attestent le gain d'avoir rapatrié le service du gaz. Avoir une activité gazière n'est pas une lubie, l'idée est d'être efficient et de faire des économies.

DÉCISION : **la création de 1,7 EPT aux Services industriels suite à la reprise de la gestion du réseau de gaz et à l'internalisation de l'approvisionnement en gaz de la ville est acceptée par 23 voix contre 16. Il y a une abstention.**

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/22 - « UTILISATION DU LANGAGE SIMPLIFIÉ DANS LES MESSAGES DU CONSEIL DE VILLE AU CORPS ÉLECTORAL », ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS·POP et VERT·E·S, explique que le langage facile à lire et à comprendre (FALC) part du constat que plus un texte est compliqué, moins il est compris. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap mental, à celles qui ont de la difficulté à apprendre, aux personnes âgées, de langue maternelle étrangère ou souffrant de troubles DYS, dysphasie ou dyslexie parmi d'autres. Quelque 800'000 personnes seraient concernées en Suisse. Il préconise d'utiliser des mots simples, de renoncer aux mots en langue étrangère, d'écrire les nombres en chiffres ou de rédiger des phrases courtes. Le langage simplifié suscite toujours plus d'intérêt, et Mme Robert-Charrue Linder cite l'exemple de Bourg-en-Lavaux (VD), pionnière en Suisse romande, qui a adapté son site web en FALC. Le canton de Fribourg a récemment accepté un postulat en vue d'améliorer sa communication et le site web de la Confédération l'utilise également. Ces textes étant mieux structurés, ils véhiculent une compréhension immédiate du message que l'on souhaite faire passer, et, dans ce sens, c'est tout un chacun qui peut en profiter. Si la vulgarisation est un exercice difficile, il n'en est pas moins nécessaire, en particulier lors d'enjeux soumis au verdict des urnes. La conseillère de Ville mentionne les trois votations populaires de 2022 à Delémont, dont les messages sont truffés de termes qui peuvent sembler familiers aux élu·e·s mais probablement pas à une grande partie de la population, pas forcément en proie à des difficultés de langage. Dans les trois cas, les taux de participation étaient inférieurs à 40%. Les messages du Conseil de Ville au corps électoral

comportent systématiquement une première partie intitulée « l'essentiel en bref », mais un pas supplémentaire peut être franchi dans un chapitre rédigé en FALC qui remplacerait ou compléterait « l'essentiel en bref ». Mme Robert-Charrue Linder a pris connaissance avec reconnaissance du préavis positif du Conseil communal et s'excuse finalement de n'avoir pas développé son intervention en langage simplifié.

Mme Gaëlle Frossard, PS, relaie le soutien de son groupe à cette intervention, qui vise à réduire une certaine inégalité face à un droit citoyen, le droit de voter. Utiliser le langage facile à lire et à comprendre sur le fond comme la forme est un pas important pour une compréhension par toutes et tous des objets soumis au vote.

M. Dominique Bättig, UDC, peste depuis des années contre le jargonnage, « cette langue de papier du politique », et il salue la motion même si, selon lui, le vrai problème en politique est plutôt à chercher du côté des stratégies de séduction, d'obtention du consentement, qui confinent à la publicité. Il cite l'exemple des termes « pérennité » et « durable », qui donnent l'impression qu'on sauve la planète ou les liens sociaux si on accepte quelque chose.

DÉCISION : la motion 5.13/22 - « Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de ville au corps électoral », Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est acceptée par 40 voix.

9. RÉPONSE À LA MOTION INTERPARTIS 5.10/21 - « SAUVEGARDE DU BÂTIMENT DE LA GARE 11, SIS SUR LA PARCELLE N°898, AVENUE DE LA GARE À DELÉMONT », MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER ET M. MARC RIBEAUD

La parole n'est pas demandée.

10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/22 - « JOURNÉE DES SPORTS À DELÉMONT », PS, M. LAURENT CREVOISIER

La parole n'est pas demandée.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/22 - « QUELLE COLLABORATION ENTRE LA POLICE LOCALE ET POLICE CANTONALE ? », PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Laurent Crevoisier, PS, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : la discussion est ouverte.

M. Laurent Crevoisier observe que le Plan équilibre 22-26 du Gouvernement jurassien préconise la fusion des deux polices. Il juge indispensable que les autorités delémontaines, tant exécutive que législative, puissent se prononcer urgemment sur leur vision de la police locale, notamment via le règlement de police, attendu depuis des années.

Mme Tania Schindelholz, CS·POP et VERT·E·S, et certains membres de son groupe sont perplexes face à la réponse du Conseil communal. Ce dernier se dit satisfait de la collaboration avec la police cantonale, tout en reconnaissant que les tâches de proximité passent au second plan. Mme Schindelholz dit craindre que l'Exécutif, en se satisfaisant de Police synergie, ait déjà laissé tomber sa police de proximité.

M. Damien Chappuis, maire, dit attendre avec impatience la convocation du Canton pour se mettre autour de la table. Des contacts pris avec les polices de Porrentruy et Moutier, trois pistes se dessinent : le statu quo de Police synergie avec le Canton, la fusion, la police municipale seule. Ce que veut absolument le Conseil communal, c'est une police de proximité. Il reste à la définir. Aujourd'hui, il est clair que la police locale se fait grignoter par les prérogatives cantonales. Le commissaire a été nanti de ces informations, le Conseil communal aura un rapport en main d'ici la fin du mois avec des arguments à défendre.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/22 - « JARDINS FAMILIAUX : VERS UNE POLITIQUE PLUS VERTE », PCSI, M. IGNACE BERRET

M. Ignace Berret, PCSI, est partiellement satisfait.

13. DIVERS

La parole n’est pas demandée.

Interventions déposées :
- **Question écrite 2.01/23** - « Delémont à 15'000 habitants et une Suisse à 9 millions en 2030 est-ce bien raisonnable », UDC, M. Dominique Bättig
- **Interpellation 3.01/23** - « Se chauffer à Delémont en 2050, comment convaincre et entrainer la population », PS, M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 20h50

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :	La secrétaire :
Khelaf Kerkour	Catherine Friedli

Delémont, le 14 février 2022